

du Revenu national perçoit les cotisations des employeurs et des employés et en retire ainsi un revenu, et à mesure que le ministère du Revenu national le touche, il le verse au Fonds du revenu consolidé. Après la fin de l'année, on calcule le montant total des cotisations provenant des employeurs et des employés tandis que le ministre des Finances fait le total des avances provenant du Fonds du revenu consolidé, et alors on parfait la différence grâce à une loi de finance adoptée par voie de crédit.

Le sénateur Flynn: Ainsi, si nous n'adoptons pas ce crédit supplémentaire ou cette affectation de crédit, cela ne réglerait pas le problème de la Caisse d'assurance-chômage. Je veux dire par là que si nous n'adoptons le crédit que la semaine prochaine, cela ne ferait aucune différence puisque l'argent a été versé à la caisse par l'entremise de mandats. Ce qui est important pour la Caisse d'assurance-chômage est d'adopter ce bill qui supprime le plafond. En d'autres termes, cela n'apporte pas un cent de plus à la caisse.

L'hon. M. Drury: C'est tout à fait exact. Ce bill de subsides n'est pas la solution au problème de l'assurance-chômage. Cependant, il faut l'adopter pour permettre à un certain nombre d'autres programmes de création d'emplois de fonctionner. Mais encore une fois ce n'est pas la solution au problème de l'assurance-chômage.

Le sénateur Flynn: Je voudrais m'étendre sur ce point pendant une minute; je connais l'autre problème. Je voulais montrer à l'évidence que nous ne réglons pas le problème de la Caisse d'assurance-chômage en adoptant ce crédit.

L'hon. M. Drury: C'est exact, monsieur le président.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, j'invoque le Règlement, ou peut-être plus exactement je signale un point de procédure; j'ai consacré beaucoup de temps à l'examen des crédits et je voudrais poursuivre mon interrogatoire de façon particulière. J'ai remarqué dans l'autre endroit que chaque député avait tant de minutes à sa disposition avant de laisser ensuite la parole à un autre. Puis-je proposer en toute déférence, monsieur le président, que nous tentions de suivre une formule semblable, car il est difficile de poursuivre son interrogatoire si quelqu'un derrière soi commence à parler. Tout le contexte est alors perdu. Pourrions-nous prendre des positions à cette fin?

Le président suppléant: Je saisis votre problème, sénateur Phillips. Ce n'est pas l'usage dans nos comités de suivre cette procédure. Sinon, à mon avis, nous pourrions procéder en général d'une façon plus méthodique que nous ne le faisons parfois. Mais nous n'en avons pas l'habitude. Selon moi, si les honorables sénateurs désirent poser des questions supplémentaires, ils me feront signe et alors il m'appartiendra d'en décider. D'autre part, j'accorde la parole au leader de l'opposition.

Le sénateur Phillips: Ce n'est pas le leader de l'opposition qui est intervenu pendant mon interrogatoire. Je tiens à le signaler.

Le président suppléant: Il s'agissait d'une question supplémentaire. Mais peut-être pourriez-vous continuer, sénateur Phillips.

Le sénateur Rowe: Monsieur le président, pourrait-on préciser le point soulevé par le sénateur Phillips? Pro-

pose-t-il que chaque sénateur se voie attribuer un temps déterminé disons cinq ou dix minutes?

Le sénateur Phillips: En effet, et alors il cèdera la parole à un autre; et s'il désire revenir à son interrogatoire, il le pourra.

Le sénateur Laird: Monsieur le président, cessons cette discussion car le ministre est pressé. Nous pourrions régler cette question à une autre séance.

Le sénateur Prowse: C'est juste.

Le président suppléant: Continuez, sénateur Phillips. Plaît-il au comité que j'use de ma discrétion à mesure que nous avancerons dans nos délibérations?

Le sénateur Carter: Monsieur le président, le ministre désire se retirer dans environ une heure, en sorte que si le sénateur Phillips veut obtenir des précisions sur certains points, je crois que nous devrions lui en fournir l'occasion pendant que le ministre est présent.

Le sénateur Argue: Pourrez-vous terminer en une heure, sénateur Phillips?

Le sénateur Phillips: Non, en réalité il me faudrait environ trois heures; mais je m'efforcerai de terminer en une heure.

Monsieur le ministre, je suis assez intrigué par le fait que vous pouvez me dire dès maintenant que le 7 février les fonds de la Commission d'assurance-chômage seront complètement épuisés, alors qu'en lisant le procès-verbal du comité de l'autre endroit, j'ai eu la nette impression qu'il était presque impossible pour la direction de la commission d'assurance-chômage de déterminer quand ses fonds seraient épuisés. Elle a expliqué les retards mis pour réunir tous les faits et a indiqué que les fonds avaient duré en réalité au-delà de la limite du 3 janvier que vous nous avez donnée. Je suis tout disposé à accepter votre parole, mais voici ma question: quelle comptabilité recevez-vous de la Commission d'assurance-chômage et comment connaissez-vous vous le moment où les fonds seront épuisés?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, la Commission d'assurance-chômage constitue un organisme indépendant qui fait ses propres évaluations, possède sa propre administration et son propre service de comptabilité. Habituellement, l'examen des comptes se fait sous forme d'une vérification qui relève de l'Auditeur général. Dans pareil cas, à cause de l'implication des mandats du Gouverneur général, on a fait une étude beaucoup plus poussée dans le domaine des prévisions, de l'évaluation de la Commission d'assurance-chômage qu'on ne l'avait peut-être fait précédemment. Je pense qu'il en est ainsi parce qu'un bien plus grand nombre de personnes ont examiné les prévisions au cours de cette période et qu'un examen plus approfondi a eu lieu que ce fut le cas par le passé. En outre, ces résultats ont découlé en partie du fait que le taux des prestations semble s'être stabilisé d'une certaine façon que l'on ne connaissait pas précédemment au cours de l'année. Le taux du paiement des prestations au cours des deux derniers mois a indiqué une stabilité tout à fait exceptionnelle et remarquable. Le fait que, ayant évalué leurs besoins jusqu'au 8 février, il semble maintenant que la Commission aura épuisé ses fonds le 7 février, constitue peut-être autant un concours de circonstances imprévues que le fait que nous ayons découvert certaines nouvelles réalités ou un nouveau système.